

COMITE DE DIRECTION

P.V. N° 09

Réunion Plénière : Mardi 27 octobre 2020

Président : M. Pierre GUIBERT
Président Délégué : M. William PONT
Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Présents : Mmes Cathy DARDON – Béatrice MONNIER - MM Gérard BORGONI – Guy BOUCHON – Guy BOURICHA – Albert DI RE – Patrick FAUTRAD – Bruno GIMENEZ – Gérard IVORA – Antoine MANCINO – Jean PAOLINI – Jean Paul PERON - Jean-Paul RUIZ – André SASSELLI – José VIVERO

Assistent à la réunion : Mmes Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – Ludivine REGNIER (CTD DAP)

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.



LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS LES LOCAUX DU DISTRICT

A VOTRE ARRIVEE DANS LE HALL D'ENTREE
VOUS DEVEZ REMPLIR UN FORMULAIRE DE PRESENCE

Nécrologie :

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de M. Gilbert MERLATTI. Amoureux du football et très investi dans son club de SOLLIES FARLEDE, Gilbert était connu et reconnu au sein du football départemental. Sa disparition laisse un grand vide. A son épouse, à ses enfants, et à tous ses proches affectés par ce deuil, le District du Var et le personnel administratif présentent leurs plus sincères condoléances.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Additif aux Commissions
- Additif à la liste des Observateurs
- Listes des Accompagnateurs
- Audition d'un nouveau délégué
- Information relative aux surclassements
- Information

CORRESPONDANCE

• F.F.F

- Newsletter du foot amateur n°8. Noté
- Campagne de recrutement des arbitres. Transmis à la Commission des Arbitres
- Réunion par visio conférence des conseillers techniques en charge du développement et de l'animation des pratiques le 16 novembre 2020. Transmis à la CTD DAP
- Une réunion avec l'ANDES et d'autres fédérations sportives se tiendra vendredi 23 octobre 2020 afin d'évoquer la suite à donner aux compétitions amateurs dans le contexte actuel. Noté
- La FFF demande que lors des rencontres de Ligue et Districts du week-end du 24 et 25 octobre 2020 soit observée un moment de recueillement afin de rendre hommage au Professeur Samuel PATY, victime de l'attentat de Conflans Sainte Honorine. Noté.

• LIGUE MEDITERRANEE :

- Présentation de la Draft eFoot FFF. Transmis à la CTD DAP
- Adressant une convocation pour la certification futsal qui aura lieu le 28 octobre 2020. Transmis à la CTD DAP
- Adressant le calendrier des compétitions régionales féminines et coupe de France Féminine. Transmis à la Commission Féminine et Féminisation
- Statistiques relatives à la FMI du week end du 11 octobre 2020. Noté
- Adressant les documents officiels concernant l'Assemblée Générale Elective de la Ligue qui se tiendra le samedi 07 novembre 2020 au siège de la Ligue. Noté.
- Adressant l'extrait du Procès-Verbal de la Commission Régionale de Discipline en date du 21 octobre 2020 concernant le match de Coupe de France – ASPTT TOULON HOSPITALIER / CANNET DES MAURES du 20.09.2020, décision : Un match de suspension de terrain ferme au club de l'ASPTT TOULON HOSPITALIER + une amende.
- Adressant un mail des clubs du LAVANDOU et de BORMES. Noté.

• CLUBS :

- **COGOLIN** : Concernant la situation d'un joueur. Noté.
>> Adressant un mail de l'ARS suite au cas de COVID dans le club. Noté.
>> Copie de l'appel adressé à la Ligue Méditerranée concernant le match de Coupe Gambardella c/ LA LONDE. Noté.
- **STE ANASTASIE** : Demandant une information concernant les mesures sanitaires et les directives préfectorales. Noté
- **SALERNES** : Suite au problème de la COVID 19 au village, la Mairie ferme les installations sportives pour 15 jours. Transmis aux Commissions des Activités Séniors, Jeunes et Département Technique
- **TOULON EST FUTSAL** : Adressant des propositions pour l'amélioration et le développement du Futsal dans le Var. Transmis à la Commission Futsal
- **T. PIVOTTE SERINETTE** : Organisation d'un grand plateau Halloween catégorie U6/U7/U8 et U9. Noté.

• DIVERS :

- **DDCS83** : Adressant nouvelles mesures pour le sport. Noté.
- **CDOS 83** : Adressant le communiqué de presse du Ministère des Sports concernant les mesures sanitaires. Noté
- **Mme Corinne MERLATTI** : Remerciements suite aux marques de sympathie que le District lui a témoigné lors du décès de M. Gilbert MERLATTI. Noté.

- **AMICALE DES EDUCATEURS** : Préparation à la certification du CFF du 13 novembre 2020. Noté.
- **MAIRIE DE TOULON** : Adressant les dispositions prises en application du couvre-feu. Transmis aux diverses Commissions.
- **MAIRIE DE SOLLIES PONT** : En raison des risques sanitaires dus à l'épidémie de la COVID 19 et au couvre-feu ordonné par le gouvernement de 21H à 6H, toutes les installations sportives communautaires seront fermées à 20h00. Noté
- **MAIRIE DE BRIGNOLES** : En raison des risques sanitaires et du couvre-feu, les gymnases sont fermés toute la journée et les manifestations dans les stades sont autorisées avant 20h30. Noté.

ADDITIF A LA FORMATION DES COMMISSIONS

- **Commission d'Appel Règlementaire** : Rajouter M. Gérard IVORA
- **Commission Féminines et Féminisation et Commission Homologation des Tournois** : Enlever M. Jean Paul RUIZ
- **Commission Féminine et Féminisation** : enlever M. André VITIELLO
- **Commission Futsal et Beach Soccer** : Rajouter M. Grégory HANNOT

LISTE DES ACCOMPAGNATEURS

Sur présentation de la Commission des Arbitres, le Comité de Direction valide la liste des accompagnateurs

- MM Djemel AMEUR MEDDAH – Frédéric AMOROSO – Joffrey BARBE – Romain BOUGET – Cyril BOUREAU – Anouar BOUTAHRI – Dominique CARPENTIER – José CAUDMONT – Khalid CHAKROUNI – Bernard COTY – Christophe COURET – Habib DAAS – Olivier DEHOEST – Cédric DERVEAUX – Patrick FAUTRAD – Thierry GATT – Ghislain GBASSINGA – Akram GHARBI TARCHOUNA – Rémi GHAZIOUANI – Frédéric GROS – Nejd HACHANI – Mohamed HAMDY SALAH – Pierre HOLLECKER – Pierre JACOB – Noël LANDON – Patrick LE TEXIER – Patrick LIGUORI – Mohamed MDEJRAB – Karim MESSISHA – Gacem MOUMEN – Guy MUCCI – Serge PAPA – David PROCACCIA – Jean REDAUD – Hervé ROUSSILLON – Thierry WILLIG

Audition d'un candidat délégué

Sur proposition de la Commission des Délégués, le Comité de Direction en séance plénière a auditionné M. Hubert GERBY suite à sa candidature comme délégué de District.

Après l'avoir entendu sur ses motivations, le Comité de Direction le nomme au poste de Délégué de District à partir de la saison 2020/2021.

INFORMATION SUR LA PARTICIPATION DES JOUEUR EN CATEGORIES SUPERIEURES

- CRITERIUM : participation joueurs U18, U19 et U20
- U19 : participation des joueurs U19 et U18 et **3 joueurs U17 surclasses (Article 73.2 des RG)**
- U18 : participation des joueurs U18 et U17 et **3 joueurs U16 surclassés**
- U17 : participation des joueurs U17 et U16 et **3 joueurs U15 surclassés**
- U16 : participation des joueurs U16 et U15 et **3 joueurs U14 surclassés**
- U15 : participation des joueurs U15 et U14 et **3 joueurs U13 surclassés**
- U14 : participation des joueurs U14 et **3 joueurs U13**

INFORMATIONS

- Les championnats Futsal District seront disputés à Huis Clos jusqu'au 31 octobre 2020.

Pour les championnats Futsal Ligue et District qui se disputeront le même jour dans le même gymnase, le Huis Clos ne sera pas demandé.

- Dans cette période de crise sanitaire les dispositions de l'article 48 des R.S du District ne s'appliquent plus. Il faut tenir compte des instructions données par la Ligue. Il est donc demandé aux clubs visiteurs d'arriver au stade déjà en tenue et de repartir dès le coup de sifflet final sans prendre de douche.

- Information de la CTD DAP concernant le développement et l'animation des pratiques (DAP) et le plan de performance fédéral (PPF)

« VIGILANCE METEO ORANGE ou ROUGE »

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

VIGILANCE CONNUE DE METEO France AVANT LE VENDREDI 17H :

Dans ce cas le District prononcera l'annulation de toutes les rencontres pour la ou les journée(s) concernée(s) par cette alerte

VIGILANCE DECLAREE PAR METEO France APRES LE VENDREDI 17H :

Dès lors qu'une vigilance Météo Orange ou Rouge « pluie, inondations, neige » sera déclenchée par Météo France pour le département du Var après le vendredi 17h toutes les rencontres organisées pour le ou les jours concerné(s) par cette vigilance seront annulées et reportées à une date ultérieure qui sera décidée par les Commissions compétentes. Cette décision s'applique également aux officiels « Arbitres, Délégués et Observateurs ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt du minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> **Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)**

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée : VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et VAUCLUSE.**

Aucun déplacement hors secteur géographique de la Ligue Méditerranée ne sera accepté.

Toutes les réservations doivent être adressées par mail au secrétariat du District du Var à l'attention de M. Jean Paul RUIZ, Vice-Président du District, seule personne habilitée à gérer ces réservations (tél. 06.84.31.70.43)

*Prochaine réunion
sur convocation*

**Le Président : Pierre GUIBERT
Le Président Délégué : William PONT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO**